



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

**Présents** : ANDRE Jean-Marc, BONNEFOY Claudie, BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, CARNAT Benjamin, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DELAUP Annie, DUPOUX François, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand, LEGUAY Gilbert, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

## **1) Révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme – Délibération complémentaire - Précision des objectifs poursuivis**

Le conseil municipal confirme les objectifs du PLU, les précisant le cas échéant comme suit :

- Définir clairement l'affectation des sols et organiser l'espace communal (entre le village et les différents hameaux ou groupements d'habitations tels que les Gavots, Saint-Quentin, les Bruns, Pierre Fiche, les Gondonnets, etc.) pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en termes de consommation d'espace,
- Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire de la commune afin d'assurer la protection des personnes et des biens, notamment le risque inondation lié au Calavon qui traverse le territoire communal d'Est en Ouest,
- Développer l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant l'organisation de la densification du village et des hameaux ou groupements d'habitations, la réhabilitation de l'existant et les possibilités de construction dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain,
- Renforcer l'attractivité et le cadre de vie du village et des hameaux en s'appuyant sur les composantes du patrimoine bâti (caractéristiques architecturales du village bâti sur son promontoire rocheux, l'aspect hameaux des sites d'installation humaine, l'Eglise Notre-Dame de la Pitié, l'Abbaye Saint-Eusèbe, etc.) et du patrimoine naturel et paysager (le plateau des Claparèdes, l'alternance entre plaine agricole et massifs boisés, la présence de l'eau avec notamment le Calavon, etc.),
- Favoriser la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles qui participent à l'identité et à l'économie de la commune : le plateau des Claparèdes, le piémont, la plaine du Calavon, etc.,
- Favoriser le développement de l'activité, notamment touristique et artisanale (en réfléchissant entre autres au devenir du secteur de l'ancienne gare),
- Réfléchir à l'amélioration de la circulation (voiture et modes doux) afin de relier les différents quartiers du village et les hameaux, ainsi qu'à l'amélioration du stationnement sur la commune pour répondre aux besoins, notamment dans le village et tout en tenant compte du tourisme.

## **2) Dénomination de voies publiques et numérotation métrique des immeubles**

Le conseil municipal décide de nommer les deux voies communales qui n'avaient pas de nom : l'une « chemin des huppés », l'autre « chemin de la maisonnette ».

## **3) Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants. Le conseil municipal décide de le supprimer : il est remplacé par une commission communale qui poursuivra le travail du CCAS, son budget est transféré dans le budget principal.

## **4) Création d'une Commission Communale d'Action Sociale**

Suite à la dissolution du CCAS, les membres du CCAS forment une commission communale d'action sociale qui continuera le travail du CCAS. Elle est composée de Jean-Pierre Haucourt en qualité de Président ainsi que de Benjamin Carnat, Marie-Christine Costagliola Di Fiore, Annie Delaup et Françoise Sévilla.

## **5) Motion pour le maintien de la maternité du centre hospitalier du Pays d'Apt**

Le conseil municipal vote cette motion, à 14 voix pour et 1 abstention, pour interpeller le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

**6) Avenants au règlement intérieur du réseau des médiathèques du Pays d'Apt « Des Monts et Vallées du Calavon »**

Le conseil municipal vote ces avenants visant à maintenir la qualité de l'offre culturelle du réseau tout en adaptant le règlement intérieur en vigueur aux nouvelles exigences qu'impose ce service.

**7) Avenant à la convention de déneigement et de salage du chemin d'Aigue Brun entre SAIGNON et AURIBEAU**

Le conseil municipal vote cette convention qui précise que la commune d'Auribeau paiera à la commune de Saignon une participation financière correspondant au nombre de passages effectués dans l'année.

**8) Formalisation de l'Avenant 2016 à la Contractualisation 2012-2015**

Le conseil municipal vote l'avenant suivant :

Opération	Prévisionnel de dépenses éligibles HT	Contractualisation sollicitée	Taux
Réhabilitation du groupe scolaire Jean Milon	86 500,00 €	51 900,00 €	79 %
Création d'un parking le long de la RD 174	23 000,00 €	13 800,00 €	21 %
TOTAL	109 500,00 €	65 700,00 €	100 %

**9) Programme de financement actualisé de la rénovation du groupe scolaire Jean Milon**

Pour le confort de ses occupants, et notamment des enfants qui y étudient, la municipalité a entrepris une réhabilitation du groupe scolaire Jean Milon.

Les travaux permettront entre autres, à terme, d'améliorer la qualité de ce service public, nécessaire à la vie du village, notamment par le biais d'une mise aux normes en matière d'accessibilité, mais également de favoriser les économies d'énergie et donc la qualité environnementale du bâti.

Le conseil municipal vote le plan de financement actualisé suivant :

Prévisionnel HT	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR)	Programme de Construction Scolaire du 1 <sup>er</sup> degré	Avenant 2016 à la Contractualisation 2012-2015	Part communale HT
310 000 €	103 500 €	91 469,41 €	51 900,00 €	63 130,59 €
100 %	33,39 %	29,51 %	16,74 %	20,36 %

**10) Programme de création d'un parking le long de la RD 174 à proximité du stade municipal et de l'entrée Ouest du village**

La commune de Saignon envisage de créer un parking le long de la portion de Route Départementale 174 située en agglomération, en vue d'améliorer la desserte de l'espace sportif mitoyen, mais aussi trouver une alternative pérenne au stationnement des riverains et autres visiteurs avant les travaux de la traversée du village prévus au cours de l'année 2017.

Le conseil municipal vote le plan de financement suivant :

Prévisionnel de travaux HT	Avenant 2016 à la Contractualisation 2012-2015	Dotation au titre des Amendes de police	Part communale HT
30 000,00 €	13 800,00 €	10 200,00 €	6 000,00 €
100%	46,00%	34,00%	20%

Le maire de Saignon  
  
Jean-Pierre HAUCOURT  
Maire de Saignon (Vaucluse)